

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



## Les vaccins contre la COVID-19 et la couverture de votre régime de garanties collectives

Vous vous demandez peut-être si le fait de vous faire vacciner change quelque chose à la couverture de votre régime. Vous trouverez ci-dessous la réponse à des questions importantes que nous avons reçues de participants. La Sun Life ne mettra pas fin à votre couverture ou ne refusera pas vos demandes de règlement en se basant sur votre statut vaccinal.

### **1. Les vaccins contre la COVID-19 sont-ils couverts par mon régime de garanties collectives? Couvrira-t-on les frais de vaccination si je me fais vacciner à l'étranger?**

Les vaccins contre la COVID-19 administrés au Canada sont gratuits. Comme ils sont gratuits, vous ne pouvez pas en demander le remboursement au titre de votre régime. Votre assurance-maladie complémentaire ne couvre pas le coût des vaccins contre la COVID-19 achetés à l'extérieur du Canada. Toutefois, les frais peuvent être admissibles au titre de votre compte Soins de santé si vous avez une ordonnance d'un professionnel de la santé (médecin, infirmière praticienne ou dentiste).

### **2. Je participe au régime d'assurance-maladie des salariés impatriés de mon employeur. Je n'ai pas accès au régime d'assurance provincial et de nombreux sites Web provinciaux sur la vaccination contre la COVID-19 demandent encore des renseignements sur la carte d'assurance-maladie pour prendre rendez-vous. Le régime de mon employeur couvrira-t-il le coût du vaccin?**

Vous n'avez pas besoin d'une carte d'assurance-maladie ni de votre régime d'assurance-maladie des salariés impatriés pour vous faire vacciner. Si vous n'avez pas de carte d'assurance-maladie provinciale, vous pouvez tout de même vous faire vacciner. La vaccination est offerte gratuitement par l'État à toute personne vivant au Canada. [Le site Web du gouvernement du Canada](#) contient des renseignements sur l'admissibilité aux vaccins et sur la manière de prendre rendez-vous pour se faire vacciner dans votre province.

### **3. Le fait de recevoir un vaccin contre la COVID-19 aura-t-il une incidence sur ma couverture d'assurance-vie?**

Tant que vous êtes couvert par le régime de votre employeur, recevoir un vaccin contre la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur votre couverture.

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

27-oct-21



# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



#### **4. La vaccination peut-elle avoir une incidence sur mes garanties invalidité?**

Tant que vous êtes couvert par le régime de votre employeur, recevoir un vaccin contre la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur votre couverture. Nous paierons toute prestation d'invalidité conformément aux dispositions de votre contrat.

Besoin de plus de renseignements sur les vaccins contre la COVID-19? Consultez le site [Lumino Santé](#) ou celui du [gouvernement du Canada](#).

#### **Des questions au sujet des vaccins ou de votre régime de garanties collectives?**

Contactez le Centre de service à la clientèle de la Sun Life. Vous pouvez le faire en composant le 1-800-361-6212 les jours ouvrables, entre 8 h et 20 h HE.